



Enfant d'un français en côte d'Ivoire

Par **Agboville**, le **16/07/2019** à **12:12**

Bonjour

Je suis français marié à une ivoirienne et nous habitons en France avec nos enfants.

Sa sœur habite en côte d'ivoire et est enceinte de moi. Est il possible que sa sœur puisse venir en France accoucher ? Si oui aura t elle une possibilité d'y rester travailler ?

Cordialement

Par **youris**, le **16/07/2019** à **13:24**

bonjour,

vous pouvez faire une reconnaissance anténatale et dans ce cas, votre enfant sera français.

mais cette situation ne pourra peut-être pas permettre à sa mère d'obtenir immédiatement un titre de séjour et ni d'y travailler.

[quote]

L'étranger, père ou mère d'un enfant français mineur, se voit délivrer de plein droit une carte de séjour temporaire d'une durée d'un an s'il justifie contribuer effectivement à l'entretien et à l'éducation de cet enfant depuis sa naissance ou depuis au moins 2 ans. Il n'est pas exigé que l'entrée sur le territoire de cet étranger soit régulière.

[/quote]

source: <https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Immigration/L-immigration-familiale/Les-parents-d-enfants-francais>

votre situation particulière peut interpeller le consulat de france.

salutations